
LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

HISTOIRE D'UNE RÉNOVATION

LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

HISTOIRE D'UNE RÉNOVATION

Conception et réalisation éditoriale : Gaëlle Mauduit Éditions
Suivi éditorial et corrections : Alexia Fisse
Conception graphique : Studio B49
Photogravure : Nord Compo
© pour la présente édition : Gaëlle Mauduit Éditions
2025



SOMMAIRE

- 7 **NOUVEL ACTE POUR LA CHAMBRE DES NOTAIRES**
Préface des cinq présidents
de la Chambre des notaires de Paris
- 8 **DES SIÈCLES D'HÉRITAGE**
Alain Robert, secrétaire général adjoint honoraire
de la Chambre des notaires de Paris
- 40 **DU CHÂTELET... AU CHÂTELET**
Alexandre Gady, historien de l'architecture
et du patrimoine
- 46 **UNE PROFONDE RÉNOVATION**
- 116 **UNE ARCHITECTURE PARADOXALE**
Alexandre Gady, historien de l'architecture
et du patrimoine
- 120 **UN LIEU RÉINVENTÉ**
- 158 **LA RÉVÉLATION D'UN BÂTIMENT**
Atelier Senzu et Lagneau Architectes
- 160 **REMERCIEMENTS**

A GREAT DEED AS THE HÔTEL DE CHÂTELET IS UPGRADED

La Compagnie des notaires de Paris has been situated in the heart of the city for over seven centuries. Founded by Saint Louis in 1270 in the Grand Châtelet of Paris, it acquired its own premises on the corner of place de Châtelet and quai de Mégisserie where the old fortress once stood, before constructing the current building in 1856 at the top of the rue Saint-Denis and the boulevard de Sébastopol facing the river Seine and the pont de Change connecting the place du Châtelet to the île de la Cité.

The Chambre is the place where decisions relative to the administration and doing business of the Paris Notarial profession are taken. It is here that the notaries assemble to reflect on the development of their profession and to discuss the shifting needs of their clients. Events open to the public are also regularly organised here.

The hôtel de Châtelet which houses the Chamber of notaires is the collective property of all members of La Compagnie des notaires de Paris and is passed down from those who are retiring from the profession to the new arrivals as a heritage.

The Parisian notaries have a duty to preserve and develop this cultural heritage not only in their own interest, but also for those who are Parisian by birth or Parisian at heart and are deeply attached to maintaining the beauty and charm of the place de Châtelet.

Over the years the hôtel de Châtelet has undergone major renovation works to respond to the changes of each epoch. Refurbishments were carried out in the 1960s to the ground floor and basement, previously used as commercial space for shops, to create new notarial services and the top floor was reorganised to accommodate working spaces for notaries and the staff of the Chamber.

But the condition of the building necessitated structural and extensive renovation work, both to ensure its preservation and once again to meet the changing needs taking place in the society and the city, together with the sharp increase in the numbers of notaries.

The long decision-making process, and the implementation of the construction was overseen by five consecutive Chambre presidents and the executive board over a ten years period.

The discussions held between members of La Compagnie des notaires de Paris lead to three principal objectives: the upgrading of the building's architectural and historical heritage, the modernisation of the workspaces and the opening of the building to fellow citizens.

There followed a tender for the project from a shortlist of architectural firms, discussions with the Town Hall and the commission de Vieux Paris, all the while keeping the members of the Compagnie fully updated. The selected bid was met with a favourable vote when presented to the members during an annual assembly held on 25 November 2021.

Atelier Senzu won the bid and oversaw the works assigned to Degaine, a subsidiary of Vinci which specialises in state of the art renovation works of buildings with a significant historical and heritage value. During this period the staff were accommodated in temporary offices in the eighth district of Paris.

Many highly skilled trades people and craftsmen working with stone, wood and iron combined centuries-old techniques with cutting edge technology mirroring works taking place at the same time and just a few hundred metres away on bringing the Cathedral of Notre-Dame back to life.

This work is a milestone in the history of the Paris Chamber of notaries. It is an exceptional achievement and justly deserves a reference work which bears witness to its grandeur and excellence.

It is also symbolic of the centuries-old resoluteness of the notaries to be in control of their own destiny.

Presidents :

Pascal Chassaing (2016-2018)

Bertrand Savouré (2018-2020)

Cédric Blanchet (2020-2022)

Marc Cagniard (2022-2024)

Pierre Tarrade (2024-2026)

Today the Paris Chambre of Notaries is made up of three 'départements': Paris, La Seine-Saint Denis and Le Val-de-Marne

NOUVEL ACTE POUR LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

La communauté des notaires de Paris est présente au cœur de la capitale depuis plus de sept siècles. Créée par Saint Louis en 1270 au sein du Grand Châtelet de Paris, elle a acquis ses propres locaux en 1813 à l'angle de la place du Châtelet et du quai de la Mégisserie, à l'emplacement même de l'ancienne forteresse, avant de faire construire son actuelle Chambre en 1856, au départ de la rue Saint-Denis et du boulevard de Sébastopol, face à la Seine et au Pont au Change qui relie la place du Châtelet à l'île de la Cité.

La Chambre est le lieu où sont prises les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement du notariat parisien. Les notaires de Paris y réfléchissent à l'évolution de leurs activités pour répondre aux besoins de leurs clients. De nombreuses manifestations ouvertes au public y sont organisées.

Le bâtiment de la Chambre des notaires, que l'on a coutume d'appeler l'hôtel du Châtelet, est la propriété collective de tous les notaires de Paris*, transmise par les anciens aux nouveaux comme un héritage attaché à leur fonction.

Il s'agit d'un patrimoine que le notariat parisien a le devoir de protéger, d'entretenir et de faire évoluer dans l'intérêt des notaires mais également de tous ceux, parisiens de souche ou de cœur, qui sont sensibles à la beauté de la capitale et singulièrement au charme de la place du Châtelet.

L'hôtel du Châtelet a fait l'objet au fil du temps d'importants travaux destinés à l'adapter aux besoins de chaque époque. Ainsi, à la fin des années 1960, son rez-de-chaussée et son sous-sol, jusqu'alors occupés par des commerces, ont été réaménagés pour accueillir de nouveaux services notariaux ; au début des années 2000, plusieurs espaces et en particulier son dernier étage ont été redistribués pour créer des lieux de travail à destination des notaires et des collaborateurs de la Chambre.

Mais l'état de l'immeuble exigeait des travaux structurels et une profonde rénovation, tant pour assurer sa conservation que pour répondre une nouvelle fois à l'évolution de la société et de la ville, ainsi qu'à la forte augmentation du nombre de notaires.

Ce projet a engagé un long processus de décision et d'exécution entraînant l'action successive de cinq présidents et de leurs Bureaux exécutifs pendant sept ans.

Des débats sont intervenus avec les notaires de la Compagnie, aboutissant dans un premier temps à un cahier des charges définissant trois priorités : valoriser le patrimoine architectural et historique de l'immeuble, moderniser les espaces de travail et ouvrir le bâtiment à la ville.

Puis se sont succédé un appel à projets, la sélection des cabinets d'architecture y ayant répondu, des échanges avec la Ville et la commission du Vieux Paris, une information continue des notaires sur l'évolution du dossier, une présentation du projet retenu et un vote favorable lors de l'assemblée générale des notaires de Paris au mois de novembre 2021.

L'Atelier Senzu, cabinet d'architecture lauréat de l'appel à projets, a dirigé les travaux confiés à l'entreprise Degaine, filiale de Vinci spécialisée dans les travaux de rénovation des bâtiments à forte valeur historique et patrimoniale.

Le chantier a duré deux ans et demi, période au cours de laquelle tous les services de la Chambre ont dû « s'exiler » dans le huitième arrondissement de Paris.

De nombreux corps de métiers et de compagnons sont intervenus pour travailler la pierre, le bois et le fer, alliant savoir-faire traditionnel et hautes technologies, comme un écho à ceux qui, dans le même temps et à quelques centaines de mètres de là, faisaient revivre Notre-Dame de Paris.

Ces travaux s'inscrivent dans l'histoire de la Chambre des notaires de Paris ; ils sont remarquables et méritaient qu'un ouvrage de référence porte témoignage de leur ampleur et de leur qualité.

Ainsi que de la volonté multi séculaire des notaires de Paris de prendre en main leur destinée.

Pascal Chassaing (2016/2018)

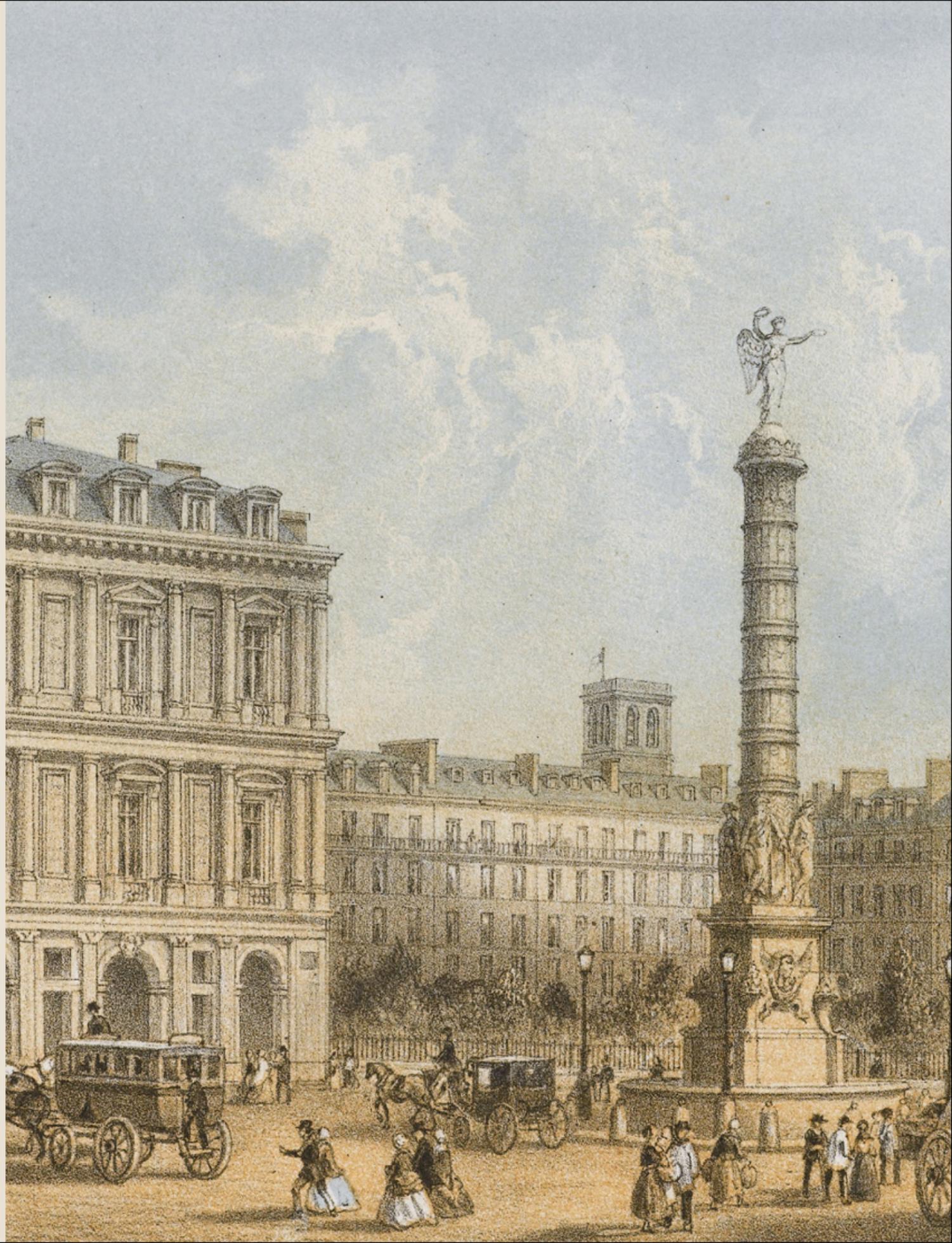
Bertrand Savoure (2018/2020)

Cédric Blanchet (2020/2022)

Marc Cagniard (2022/2024)

Pierre Tarrade (2024/2026)

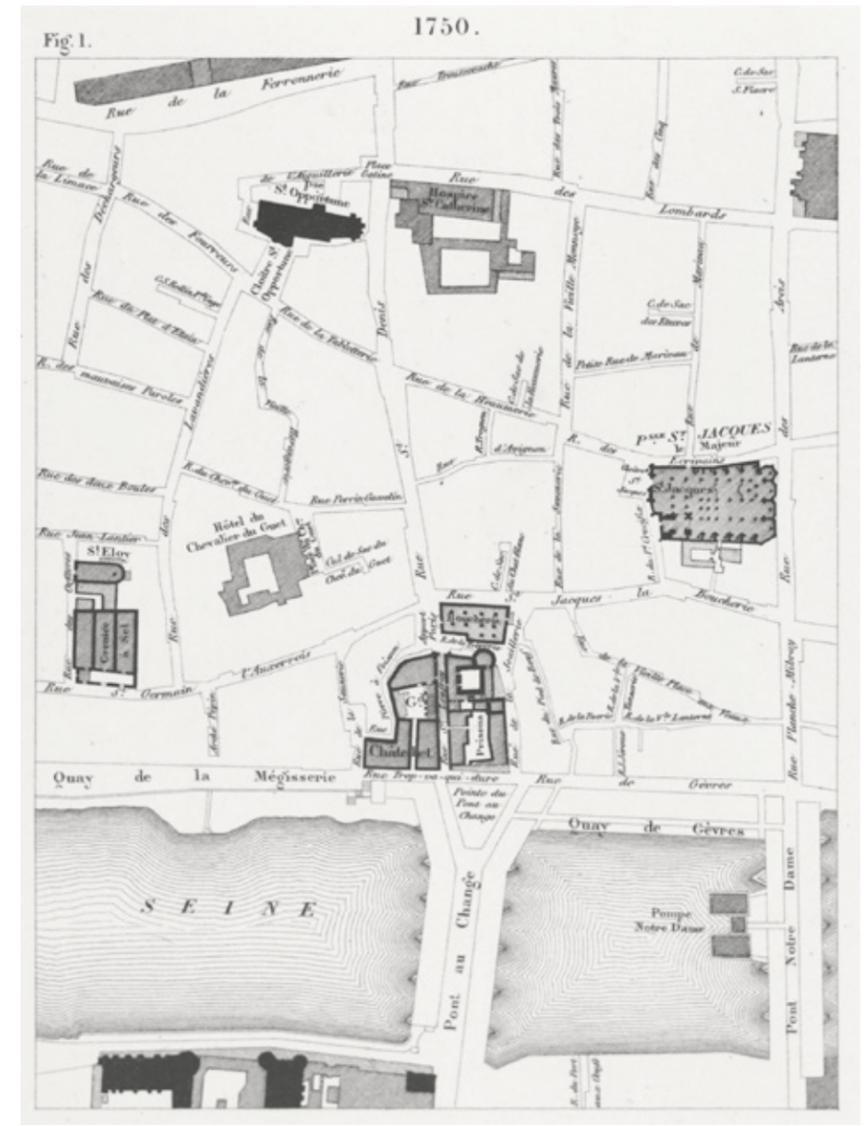
* La Chambre de Paris regroupe aujourd'hui les notaires de trois départements : Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.



DES SIECLES D'HÉRITAGE



Deux notaires, registre des notaires, XIV^e siècle, Pérouse, bibliothèque Augusta
 Au Moyen Âge, les actes notariés sont signés par deux notaires ; on les dit « comparsonniers » car ils partagent cette charge. Les notaires au Châtelet de Paris exercent leurs fonctions dans des « logettes » ou des « sièges ». En 1357, ils se plaignent du manque de lumière pour écrire leurs actes et sont autorisés à faire percer une fenêtre dans la salle où ils officiaient.



UNE CONFRÉRIE AU CŒUR DE PARIS

Le Châtelet prend, par diverses extensions, une importance considérable : il renferme la prévôté de Paris, neuf prisons, les services du lieutenant civil, cinquante-six conseillers du roi, soixante greffiers et deux cent trente-six procureurs. Il couvre presque entièrement la place occupée à présent par le théâtre et la place du Châtelet. Le quartier accueille également la « Grande Boucherie », chargée d'approvisionner Paris en viande. L'endroit est considéré comme « le plus fétide et le plus encombré de Paris ». Aujourd'hui encore, les noms de certaines rues (rue de la Triperie, rue de la Pierre-à-Poisson) sont

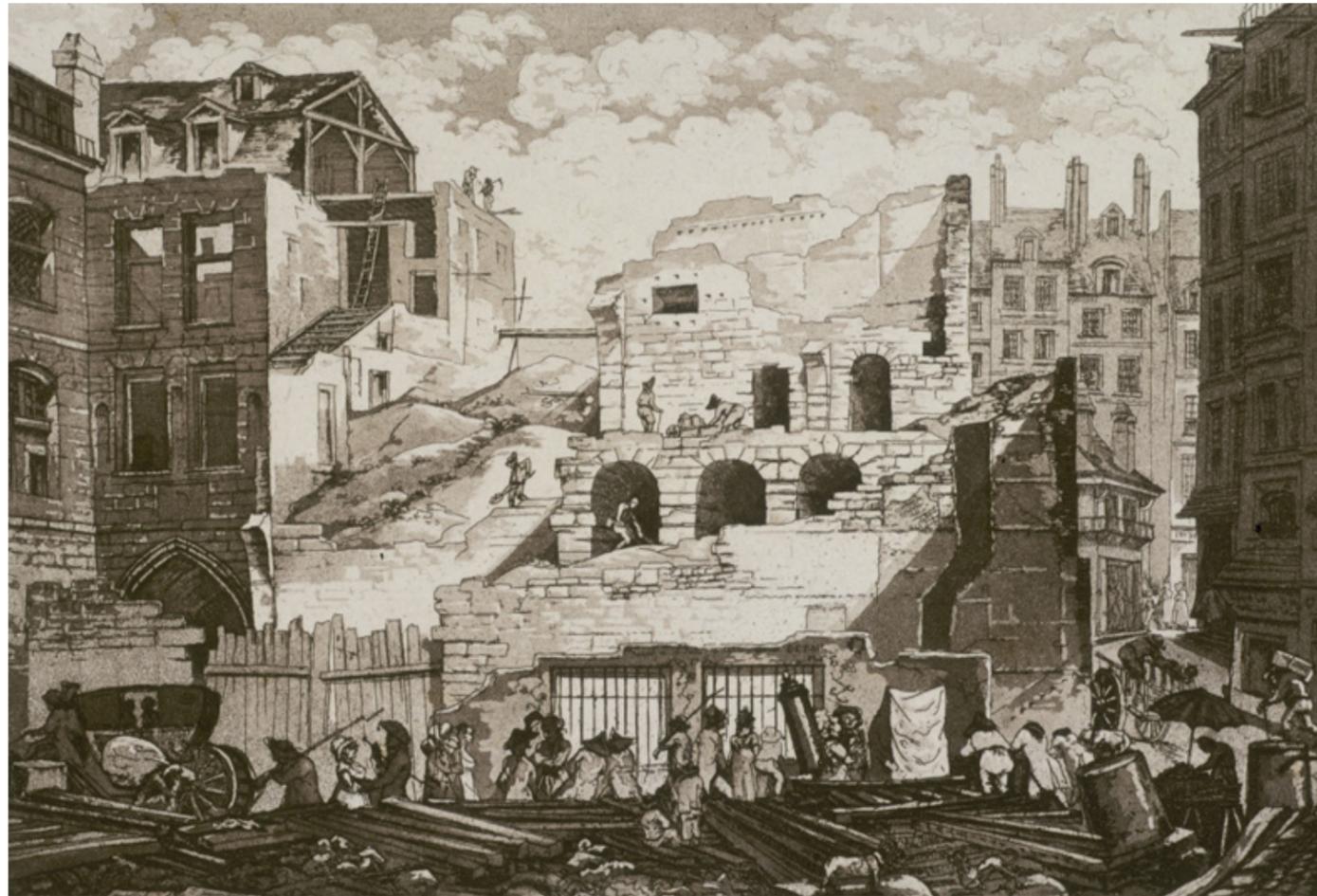
évoqueurs de l'activité des lieux à la fin du Moyen Âge. Les abords de la Seine sont appelés « la vallée de la misère ».
 La confrérie des notaires de Paris s'installe d'abord sous les combles du Grand Châtelet, juste à côté d'une chapelle qui leur est réservée. Les notaires y officient par deux dans des logettes ; on les appelle les « notaires comparsonniers ». Ils se réunissent chaque dimanche ainsi qu'aux fêtes de Saint-Nicolas, les 9 mai et 6 décembre. Telle est l'origine des assemblées de la Compagnie.
 Les lieux devenant trop exigus et inconfortables, les notaires quittent progressivement le Grand Châtelet comme lieu d'exercice de leurs activités pour s'installer en ville et y développer leurs études. Le siège de la confrérie, quant à lui, reste au Grand Châtelet.
 En 1606, les combles sont démolis pour surélever la forteresse, la confrérie s'installe au premier étage de la bâtisse, ajoutant une chapelle à ses locaux. Selon le président Thomas, c'est à ce moment

qu'une inscription est posée à l'entrée de leur salle de réunion : « Chambre des notaires » (d'autres sources prêtent cette initiative à l'administration des bâtiments du Roi, en 1782).
 Les soixante charges créées à l'origine par Saint Louis sont renouvelées chaque année au profit de leurs titulaires, et restent en nombre égal jusqu'à François I^{er}, les notaires du Châtelet rachetant systématiquement au Roi les charges créées ! Quarante nouvelles charges sont créées entre 1522 et 1548 par François I^{er}, portant le nombre des notaires à cent, avant d'être réduit à soixante par Charles IX quelques années plus tard. Leur nombre progresse peu jusqu'au milieu du XX^e siècle, où l'on compte entre cent treize et cent quarante charges notariales, selon le jeu des créations et de l'évolution des limites administratives du territoire parisien.

Quartier du Châtelet en 1750, Théodor Josef Hoffbauer, vers 1900, plan
 Le Grand Châtelet couvre la quasi-totalité de la future place du Châtelet jusqu'à sa démolition commencée en 1802. Le dernier bâtiment à l'ouest, en forme de « L » inversé, marque la limite occidentale de la place à venir. Au nord, l'emprise au sol de la Grande Boucherie est ensuite occupée par une auberge. À l'est, la rue de la joaillerie disparaît et seule la rue Saint-Denis résiste au temps. Au nord-est, l'église Saint-Jacques-de-la Boucherie est détruite en 1797 et il ne subsiste aujourd'hui que son clocher, la tour Saint-Jacques.

UNE PROPRIÉTÉ SUR LA PLACE DU CHÂTELET

1806 – 1855



Vue de la démolition du Grand Châtelet, an 10 (1802), Anonyme, estampe, Paris, musée Carnavalet
Devenu trop vétuste et en partie désaffecté, le Grand Châtelet est démoli à partir de 1802 en sa partie orientale. À gauche l'entrée de la rue Saint-Leufroy qui va être détruite, à droite le début de la rue de la Joaillerie qui disparaîtra également, à l'arrière-plan à droite ce qui restait de la Grande Boucherie.

Vente publique, place du Châtelet, Maurice-Louis Branger, lithographie, vers 1830, Paris

En 1556, le roi Henri II confère aux « maîtres-priseurs » le monopole des ventes publiques de meubles ; ils devinrent « commissaires-priseurs » en 1713. Les ventes devaient avoir lieu aux heures de marché et sur les places et lieux publics. Les notaires se plaignaient de l'accès difficile à leur Chambre du fait de l'encombrement de la place par l'organisation de ces ventes.

La Compagnie de Paris retrouve provisoirement son ancien berceau avant même la promulgation de la loi du 25 ventôse an XI (1803) qui réorganise le notariat et l'arrêté du 2 nivôse an XII (1804) qui rétablit les Chambres des notaires.

Entretiens, une morgue et des logements de soldats ont occupé les locaux du Grand Châtelet. Quant à la salle dans laquelle se réunissaient les notaires, elle a été affectée au siège d'un tribunal militaire et au logement du gardien de la morgue que les notaires font déguerpir moyennant le versement d'une somme de 300 francs.

Dans une lettre du 2 mai 1802, le commissaire du quartier du Louvre fait état au préfet de police de Paris de la demande des membres de la Chambre des notaires de mettre de l'ordre dans les étals des marchands, ainsi que dans l'organisation des ventes des commissaires-priseurs sur la voie publique, qui rendent presque impossible l'accès des notaires à la Chambre, notamment pour se rendre aux assemblées.

Mais à partir de 1802, toute la partie orientale du Grand Châtelet est démolie, puis la partie occidentale amputée d'une bande 14 mètres de profondeur afin de constituer la place du Châtelet.



La Chambre de notaires en 1841, d'après un daguerréotype, Paris, Chambre des notaires

L'immeuble correspond à ce qui reste de la partie occidentale du Grand Châtelet après sa démolition à partir de 1802. Il a été acquis en 1813 par les notaires de Paris qui ont fait élever une façade sur le quai de la Mégisserie et la place du Châtelet. La maison attenante a été acquise en 1833 pour agrandir les locaux.



LA CHAMBRE EN TRANSITION

De 1806 à 1808, la fontaine du Palmier, avec sa colonne surmontée d'une statue symbolisant les victoires napoléoniennes, est érigée sur la place.

La Chambre et les vingt-cinq autres occupants des lieux sont sommés de quitter le Châtelet par le préfet de Paris. Les notaires tiennent leur dernière assemblée au mois de juillet 1806 et trouvent asile dans une dépendance de l'ancien hôtel des Fermes situé rue de Grenelle Saint-Honoré (actuellement rue Jean-Jacques-Rousseau). Après de longues tractations menées par Maître Breton, la Compagnie des notaires parisiens acquiert de la Ville de Paris, par acte de Massé du 31 mai 1813, les restes de l'ancien Grand Châtelet le long du quai de la Mégisserie. Une nouvelle façade est construite côté est et la Chambre peut s'installer à partir du 8 décembre 1814 dans ce bâtiment situé au n° 1 place du Châtelet, qui désormais lui appartient.

Pour agrandir ses locaux, la Chambre fait acquérir pour son compte par Maître Lombard, membre de Chambre, par acte du 30 août 1833, une maison située dans le prolongement de son immeuble, rue de la Pierre-à-Poisson.

Bains d'Hommes, place du Châtelet au Pont au Change, Théodor Josef Hoffbauer, dessin vers 1890, Paris, musée Carnavalet
À l'ouest, à l'angle du quai de la Mégisserie, la Chambre des notaires telle qu'elle se présente depuis 1814; sur sa gauche s'ouvre la rue de la Saunerie, rescapée de la destruction du Grand Châtelet. La présence d'un établissement de bains sur la Seine ne saurait surprendre. Il en existait une vingtaine au XIX^e siècle, depuis l'ouverture en 1801 de la piscine Deligny à la suite de l'interdiction des bains dans la Seine, pour des raisons de décence, en 1793.



LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DU CHÂTELET

1855 – 1856

UN ÉCHANGE DE TERRAINS

Quarante ans plus tard, la Chambre doit encore déménager! Elle est menacée d'expropriation de ses locaux dans le cadre de l'aménagement de la place du Châtelet et du percement du nouveau boulevard du Centre (devenu boulevard de Sébastopol en 1855). Le terrain qu'elle occupe doit servir à l'édification de la « Grande Poste », mais c'est finalement un théâtre qui sera construit quelques années plus tard.

C'est ainsi que, le 28 mars 1855, comparaissent devant Maître Guyon et Maître Mocquard, notaires à Paris,

– d'une part,

– Monsieur Georges Eugène Haussmann, préfet du département de la Seine, agissant dans l'intérêt de la Ville de Paris,

– et, d'autre part,

– Maîtres Poumet, président de la Compagnie des notaires de Paris, Boudin de Vesvres, Foucher, Delapalme, tous syndics,

pour signer un acte par lequel la Compagnie des notaires de Paris, sans attendre son expropriation, cède à la Ville de Paris l'immeuble lui appartenant au n° 1 de la place du Châtelet, au coin du quai de la Mégisserie, en échange de la cession par la Ville de Paris à la Compagnie des notaires de Paris d'un terrain situé « *au fond de la place du Châtelet [...] limité au nord par la maison rue Saint-Denis n° 12, allant de cette rue au boulevard du Centre [...] au midi par la place du Châtelet sur laquelle il y a une façade de 16 m 34 [...] à l'est par le nouveau boulevard du Centre, sur une étendue de 30 m 50 et à l'ouest par la rue Saint-Denis élargie sur laquelle il y a une façade de 34 m 18* ».

Il y est dit que le présent échange a lieu moyennant une soulte de 2 120 francs à la charge des notaires de Paris.

Il est également précisé une condition « d'indivisibilité », laquelle figurait déjà dans l'acte d'acquisition de la précédente Chambre de 1813, par laquelle l'immeuble acquis doit appartenir « *aux notaires impériaux résidents à Paris seuls et resté perpétuellement indivis entre les membres alors en exercice de ladite Compagnie et leurs successeurs [...] de manière qu'il soit toujours la propriété commune des seuls notaires de Paris en exercice, qu'il ne puisse être hypothéqué, engagé, vendu en tout ou en partie que par la Compagnie dudit notaire en exercice, et qu'en aucun cas ledit immeuble ne puisse jamais être réputé la propriété individuelle d'aucun desdits notaires, ni passé à leurs héritiers, mais seulement à leurs successeurs dans leur fonction [...]* ».

À bon entendeur...

C'est sur ce terrain que sera construite la nouvelle Chambre des notaires de Paris.

Portrait d'Antoine Juste Alphonse Thomas, président de la Compagnie des notaires de Paris, photographie vers 1850, Paris, Chambre des notaires

Nommé notaire à Paris en 1831 à l'âge de 27 ans, il a été trésorier de la Chambre, secrétaire, deux fois rapporteur, trois fois premier syndic et ... onze fois président! Devenu président d'honneur de la Chambre, il a exercé sa fonction de notaire jusqu'à sa mort en 1886. Son action a été déterminante dans l'élaboration et la réalisation du projet de construction de la nouvelle Chambre dont il a personnellement suivi le chantier. Une médaille, remise à chaque notaire de la Compagnie, a été frappée en son honneur en 1881. Son « allocution intime » prononcée devant les membres de Chambre le 13 mai 1875, sert encore de référence aux notaires d'aujourd'hui.





Pardevant M^r Guyon et M^r Mocquard,
son collègue, Notaires à Paris, soussignés.

Ont comparu :

1^o M^r Georges Eugène Haussmann,
Préfet du Département de la Seine, Commandeur de la
Légion d'honneur, demeurant à Paris, à l'hôtel de la
Préfecture.

Agissant au nom et dans l'intérêt de la
Ville de Paris, en exécution d'un décret Impérial, en
date à Saint Cloud du vingt un Juin mil huit cent
cinquante quatre, et en vertu d'une délibération de la
Commission municipale de la Ville de Paris, prise le
vingt six Janvier dernier; ampliations desquels décret
et délibération, délivrés par M^r Merreau, Secrétaire
Général de la Préfecture, sont demeurés ci-jointes et
après avoir été revêtues d'une mention d'annexe par
les Notaires à Paris, soussignés.

D'une part :

2^o M^r Esibault Rimond Poumet,
Notaire à Paris, y demeurant, rue du faubourg poissonnière
N^o 2.

3^o M^r Cyrus Boudin DeVivres, aussi
Notaire à Paris, y demeurant, rue Montmartre N^o 131.

4^o M^r Philippe Edme Ernest Foucher,

Acquisition du terrain de
la nouvelle Chambre, extraits
de l'acte de Maîtres Guyon
et Mocquard du 28 mars 1855,
Paris, Chambre des notaires
L'acte est signé par
le baron Haussmann, préfet
du département de la Seine,
et Maître Poumet, président
de la Compagnie des
notaires de Paris, avec ses
trois syndics. La Compagnie
restera donc, après presque
six siècles, au Châtelet!



après la mise en possession, un hôtel à l'usage de la Compagnie
des Notaires et y transporter les séances de la Chambre et
les assemblées générales de la Compagnie.

Cette proposition a été acceptée par M^r le Préfet
de la Seine et soumise à l'approbation de la Commission
municipale de la Ville de Paris qui l'a adoptée dans sa
séance du vingt six Janvier dernier.

Par la délibération susénoncée du même jour,
prise en assemblée générale, les Présidents et Syndics de la
Chambre des Notaires ont été autorisés à réaliser l'échange
proposé. En conséquence les parties l'ont arrêté entre elles
de la manière suivante :

Echange.

M. M. Poumet, Boudin DeVivres,
Foucher et Delapalme, au nom de la Compagnie des
Notaires de Paris et en vertu des autorisations à eux
données comme il est dit ci-dessus, cèdent et abandonnent
à titre d'échange, avec toute garantie de fait et de droit,

À la Ville de Paris, ce qui est accepté pour
elle par M^r Haussmann, en sa dite qualité.

L'immeuble situé à Paris, place du Châtelet
N^o 1^o, à l'angle du quai de la Mégisserie, circonscrit par
lesd. place et quai et les rues de la Saunerie et Pierre-à-
poisson, et dont l'expropriation a été déclarée d'utilité

Maître Eugène Hatin en président de Chambre, photographie, 1854, Paris, Chambre des notaires

L'habit des notaires de la Compagnie de Paris reprend les caractéristiques de l'« habit court à la française » que les notaires portaient déjà sous l'Ancien Régime et que le Tiers État avait adopté au début de la Révolution. Les notaires de Paris portent encore aujourd'hui leur habit traditionnel lorsqu'ils prêtent serment devant le tribunal.

UN PROJET AMBITIEUX

La construction de ce bâtiment, œuvre des architectes Auguste Pellechet et Hubert Rohault de Fleury, va durer dix-huit mois, de mai 1855 à novembre 1856, conformément au cahier des charges établi par le baron Haussmann.

Un marché général de travaux est signé le 12 mai 1855 avec la société Pierre Lemarié, entrepreneur de bâtiment. Le 19 mai suivant, la Chambre obtient du préfet de Paris une « permission » de construire. À l'occasion d'une séance extraordinaire de la Chambre du 17 juillet 1855 présidée par Maître Boudin de Besvres, Maître Thomas, premier syndic, annonce à la Chambre que :

« le 16 du présent mois de juillet, en sa présence et en celle de Messieurs Pellechet et Rohault de Fleury, architectes, a été posée la première pierre du bâtiment édifié par la Compagnie des notaires de Paris pour ses assemblées, place du Châtelet, entre la rue Saint-Denis et le boulevard du Centre; dans cette pierre qui est à niveau de terre à l'angle de la place et du boulevard, a été placée une boîte en bois des îles garnie de vis en cuivre, recouverte hermétiquement d'une feuille de plomb soudée et renfermant :

– le tableau de la Compagnie pour l'année 1855;

– une expédition tant du contrat d'acquisition qui a rendu la Compagnie des notaires de Paris propriétaire dudit terrain que des délibérations et décrets y annexés;

– une médaille commémorative en argent portant : « édifiée par la Compagnie des notaires de Paris – 1855 » et les noms des architectes;

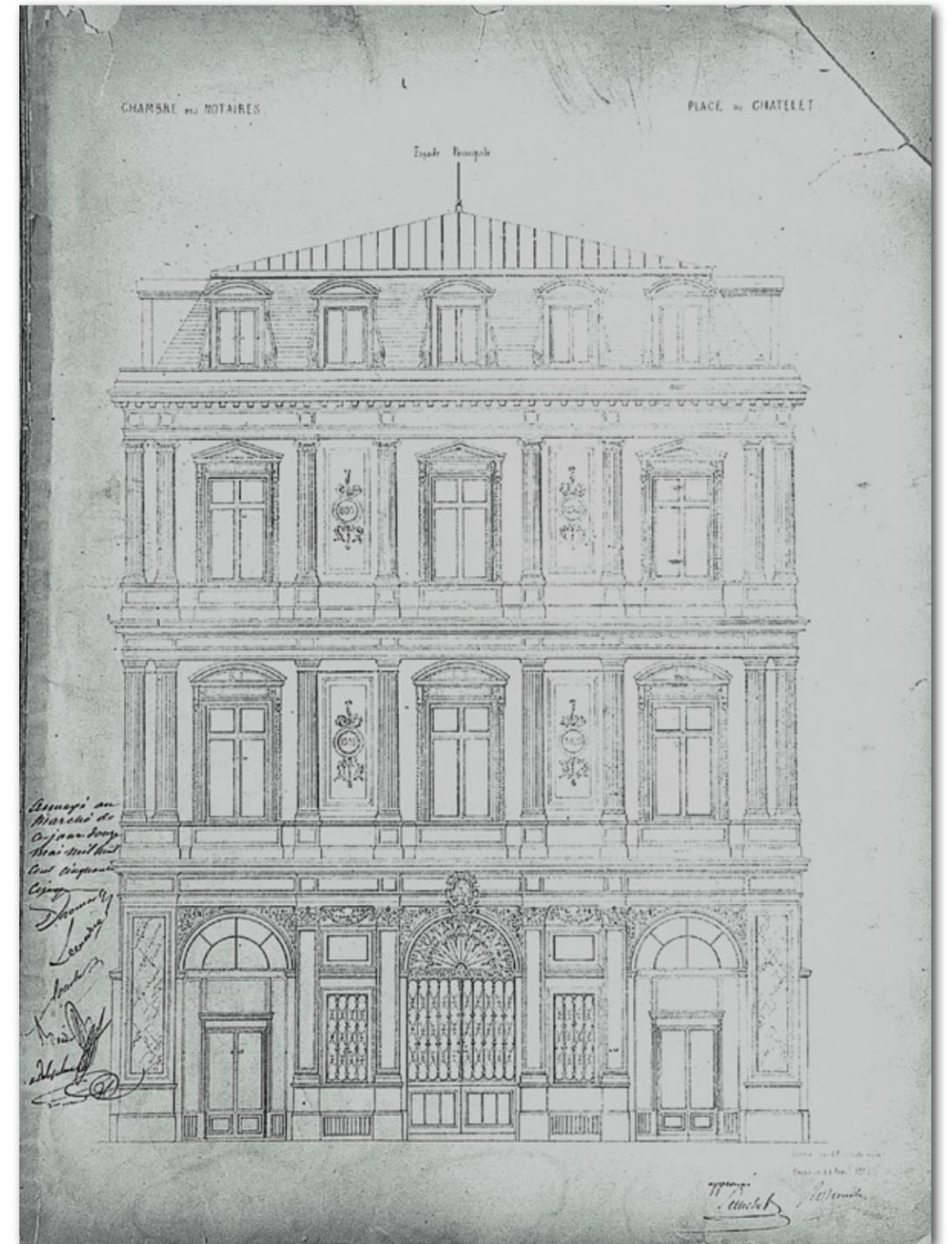
– et enfin une série de jetons en argent de la Compagnie au nombre de 8 depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon III ».

Les notaires ont établi à l'attention des architectes un descriptif très précis de leur nouvelle Chambre. Très pragmatiques, ils manifestent initialement le souhait de pouvoir entrer en voiture dans le bâtiment afin d'éviter de devoir traverser par mauvais temps le large trottoir conduisant à son accès. Mais la forme du terrain les amène à y renoncer. Ils souhaitent également la présence d'un faux plafond dans la nouvelle salle des séances afin de pouvoir la ventiler et éviter ainsi que l'on souffre de la chaleur lors des « longues séances de l'été » (tous les membres de Chambre qui se sont succédé ont amèrement regretté que ce souhait ne se soit pas réalisé !).



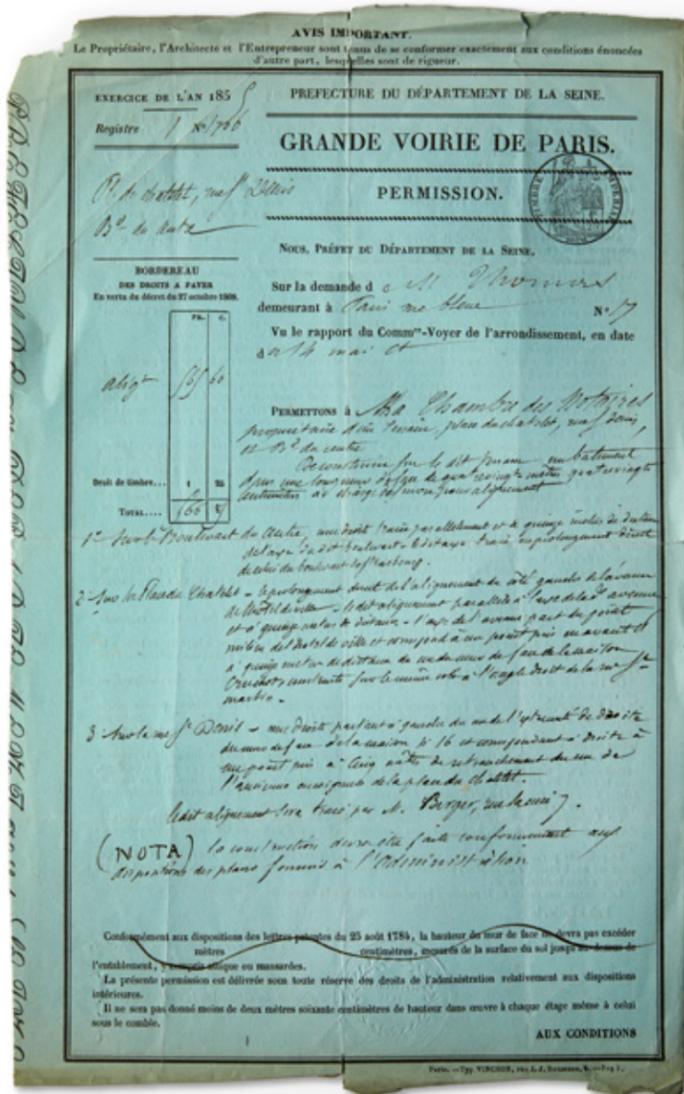
Les premier et deuxième étages doivent être plus particulièrement dédiés aux activités de la Compagnie, les bureaux de l'« agent » de la Chambre (ainsi s'appelait à l'époque le secrétaire général), et de ses « commis » sont prévus à l'entresol. Le rez-de-chaussée et le dernier étage sont très largement affectés à la location, avec notamment un appartement destiné au logement de l'« agent ».

Le chantier s'annonce complexe. Dans un article du 26 juillet 1855, le journal *La Presse* précise que « construit tout en pierres de taille, l'importance de l'édifice est telle qu'il a nécessité l'ouverture de trois chantiers pour la taille des pierres seulement, l'un à l'extrémité de la rue du Château-Landon, derrière la gare de Strasbourg, l'autre à la barrière de la Cunette, près du Champ-de-Mars, et le troisième, le plus considérable de tous, près du Collège de France [...] À cet endroit seul, on compte environ 150 à 200 ouvriers scieurs ou tailleurs de pierre ».



Élévation de la façade de l'hôtel de la Compagnie des notaires de Paris, 1855, Paris, Chambre des notaires

On reconnaît sur cette élévation de la façade principale les signatures des deux architectes, du président Thomas et de l'entrepreneur Pierre Lemarié. De cette façade s'offre une vue à plus de 180 degrés sur la tour Saint-Jacques, l'Hôtel de ville, Notre-Dame, la place du Châtelet, le Pont au Change, la Seine, le tribunal de commerce et le Palais de justice de Paris !



Autorisation de construire, 1855, Paris, Chambre des notaires

L'autorisation administrative de construire la nouvelle Chambre est délivrée le 19 mai 1855 par le préfet de Paris, juste après la signature de l'acte d'échange du 28 mars 1855: la Compagnie est devenue propriétaire du terrain sur lequel l'immeuble sera édifié. La première pierre sera posée le 16 juillet suivant.

caves étaient à double étage. On a trouvé 10 sources et 8 puits; il a fallu faire des étaitements formidables, épuiser des sources envahissantes, puis tout arracher jusqu'au vieux sol pour tout remplacer par les fondations nouvelles qui descendent jusqu'à 10 m 60 en contrebas du sol». Autre source de contrariété: la prostitution qui sévit dans le quartier. Les maisons de tolérance sont légalement instituées au début du XIX^e siècle et on en compte environ dix-sept aux alentours de la place du Châtelet. Le 24 janvier 1856, le premier syndic de la Chambre écrit au préfet de police pour s'inquiéter du fait que le propriétaire d'une des maisons situées juste derrière le bâtiment de la Chambre entend donner à bail sa propriété à un locataire qui se propose d'y établir une maison close.

L'auteur du courrier note que «cet établissement porterait le plus grand préjudice à tout ce quartier [...] et plus particulièrement à la Chambre des notaires, car les malheureuses habitantes de la maison dont il s'agit ne manqueraient pas de stationner au confluent du boulevard de Sébastopol et de la rue Saint-Denis, précisément devant l'entrée de la Chambre des notaires. Les notaires sont les magistrats de la famille, réunis en Chambre ils forment un Tribunal, leur siège a le droit d'être respecté». La requête de la Chambre reçoit une issue favorable.

Lorsque les fondations sont achevées, le chantier peut être mené à son terme dans les délais impartis, avec bien entendu certaines traverseries. Une note du 26 mai 1856, par exemple, stipule la nécessité de reprendre «la bouche de chaleur près la grande cheminée de la salle d'assemblée [qui] sert d'urinoir aux parqueteurs».



La place du Châtelet.

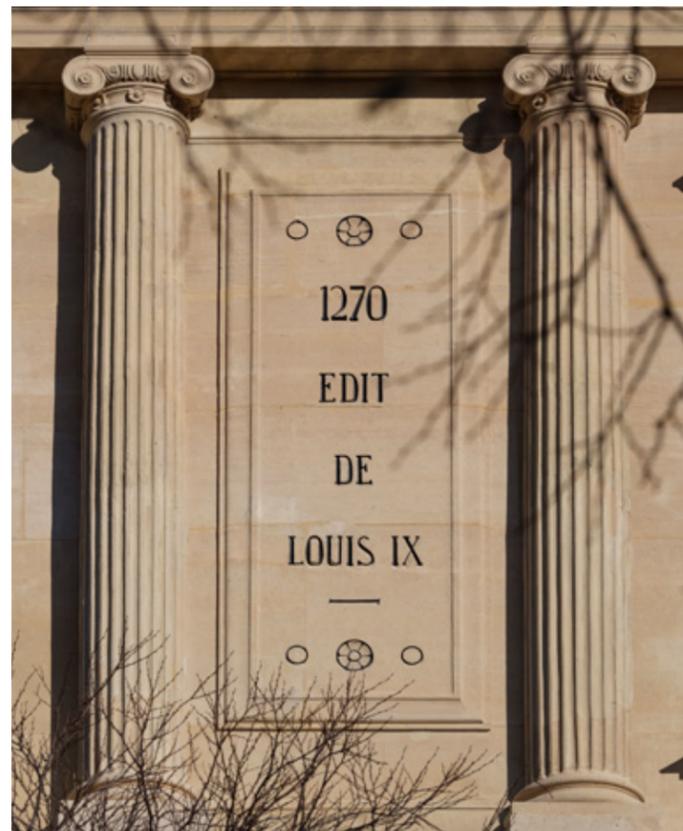
La construction de la Chambre. Gravure parue dans le journal L'illustration du 23 août 1856, Paris, Chambre des notaires

La construction touche à sa fin! La nouvelle Chambre accueille ses notaires trois mois et demi plus tard, le 6 décembre. La fontaine du Palmier est déplacée de 12 mètres vers l'ouest deux ans après car la place du Châtelet s'agrandit et change de centre de gravité. À l'ouest, le chantier du théâtre du Châtelet débute la même année et, à l'est, la démolition des immeubles issue du percement du boulevard du Centre (futur boulevard de Sébastopol) permet la construction du théâtre Lyrique (futur théâtre de la Ville) à partir de 1860.

UN CHANTIER AVEC SES SURPRISES

La construction rencontre certaines difficultés.

Les travaux de fondation s'avèrent plus délicats que prévu, et ils conduisent rapidement l'entreprise Pierre Lemarié à solliciter de la Chambre un complément d'appel de fonds. Les retards accumulés provoquent l'inquiétude de l'administration qui, par lettre du 27 septembre 1855, menace les membres de la Chambre de se retrouver à la rue si les délais d'achèvement du bâtiment ne sont pas respectés. Comme le président Thomas le rappelle lors de l'inauguration de la Chambre au mois de décembre 1856: «Le nouveau Châtelet est assis sur l'emplacement de 9 maisons et d'une rue supprimée. Là se trouvaient les vestiges depuis longtemps ignorés d'un ancien égout de la Grande Boucherie qui avait eu sa direction vers la Seine. Toutes les



LA FAÇADE DE L'HÔTEL DU CHÂTELET

Plusieurs symboles du notariat figurent sur la façade de l'hôtel du Châtelet.

• **Quatre tables rappellent les textes fondateurs du notariat :**

– Les capitulaires de l'an 805 de Charlemagne dont le premier institue les notaires auprès des comtes, évêques et abbés lorsqu'ils rendent la justice et lorsqu'ils reçoivent les contrats de leurs justiciables.

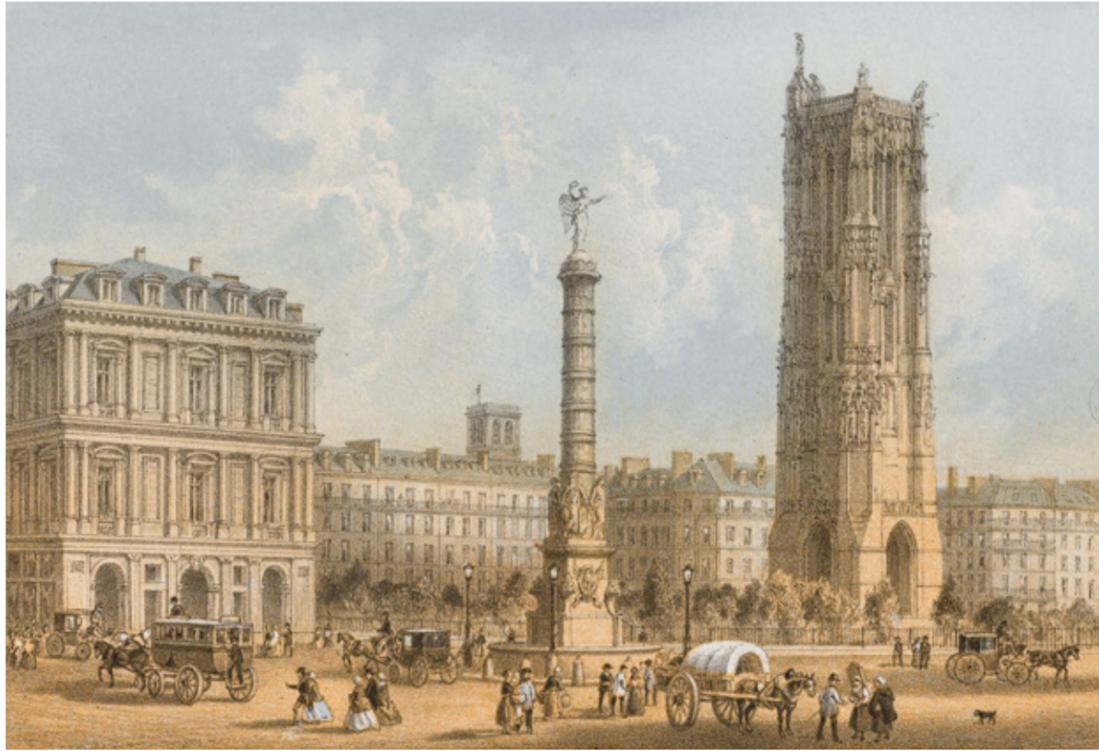
– Les édits de 1270 de Louis IX, Saint Louis, dont l'un a désigné plusieurs clercs initiés aux questions juridiques parmi les membres de la confrérie Notre Dame afin d'exercer la fonction de notaire au Châtelet de Paris.

– L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 qui a notamment défini les obligations des notaires dans la réception des actes et leur conservation, les a soumis au secret professionnel et, plus largement, a exigé que les jugements et actes soient rédigés en français.

– La loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), promulguée par Napoléon Bonaparte alors Premier consul, qui rétablit et organise le notariat après la période révolutionnaire et donne du notaire la définition moderne de celui qui reçoit les actes et contrats pour leur conférer l'authenticité attachée aux actes de l'autorité publique.

• **Un cadran solaire à trois dimensions orne la porte d'entrée.** Il s'agit d'un gnomon, symbole du notariat depuis Louis XIV : comme le bâton éclairé par le soleil marque par son ombre le temps sur le cadran, le notaire éclairé par la loi inscrit sur ses actes la volonté des parties, avec force et exactitude.

• **Autour du gnomon figure la devise des notaires en latin : *lex est quodcumque notamus*, ce qui signifie « ce que nous écrivons fait loi ».** Elle correspond à une réalité juridique : ce qui est écrit dans un acte notarié ne peut plus être contesté et doit être appliqué avec la même force qu'une loi.



La France en miniature, vue de la tour Saint Jacques, d'après une lithographie d'Auguste Victor Deroy, vers 1851, Paris, musée Carnavalet

La nouvelle Chambre, peu de temps avant le déplacement de la fontaine du Palmier en avril 1858 de 12 mètres vers l'ouest pour occuper le centre de la place du Châtelet et dégager l'accès au boulevard de Sébastopol. Un nouveau socle comportant quatre sphinx a été construit à cette occasion.

L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE CHAMBRE

Enfin, le 6 décembre 1856, sous la présidence de Maître Thomas, se tient la première assemblée générale des notaires de Paris dans leurs nouveaux locaux. Chaque notaire reçoit une médaille, à son nom, représentant la façade du nouveau bâtiment.

La nouvelle Chambre est officiellement inaugurée à l'occasion d'un dîner donné le 11 février 1857. Cette réception réunit soixante-trois convives dont, aux côtés du président Thomas, Messieurs Adolphe Billault et Pierre Jules Baroche, respectivement ministre de l'Intérieur et ministre présidant le Conseil d'État, ainsi que le baron Haussmann. Le ministre de la Justice, empêché pour des raisons familiales, ne peut être présent. Le dîner est servi par la maison Chevet Jeune, du Palais Royal, fournisseur de Sa Majesté la reine d'Angleterre.

L'avenue sur laquelle donne la façade de l'édifice porte le nom de la reine Victoria depuis le 3 octobre 1855, en souvenir de la réception de la souveraine d'Angleterre à l'Hôtel de ville de Paris au mois d'août précédent. On imagine que les notaires de Paris ont vu passer le cortège du balcon de la Chambre; mais en réalité, s'il est passé par là, ce sont les ouvriers chargés du terrassement qui en ont été témoins! L'édification du bâtiment coûte 635 104 francs de l'époque auxquels il convient d'ajouter 91 000 francs au titre des aménagements, du mobilier (ainsi que les médailles commémoratives), dont 500 000 francs financés par un emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier, avec la caution hypothécaire du président Poumet, qui a donné en garantie sa propriété parisienne située rue de Richelieu. En effet, la Chambre a vendu ses précédents locaux et n'a pas encore construit le nouveau bâtiment, il lui est impossible de donner une garantie immobilière suffisante! Le solde est financé sur les provisions constituées depuis plusieurs années par les notaires de Paris (leur « bourse commune »).

En intégrant le montant de la charge foncière, le coût total de l'opération de construction de l'hôtel du Châtelet a été évalué, en 1995, à l'équivalent de 18,5 millions de francs.



Médaille commémorative de l'inauguration de la nouvelle Chambre le 6 décembre 1856, Paris, Chambre des notaires

À l'occasion de leur première assemblée générale dans les locaux de la nouvelle Chambre, les notaires de la Compagnie de Paris ont reçu une médaille en argent présentée dans un écrin nominatif. Son avers représente les façades ouest et sud de l'immeuble, entourées de la devise des notaires de Paris : *Lex est quodcumque notamus*. Son envers mentionne l'événement et sa date.

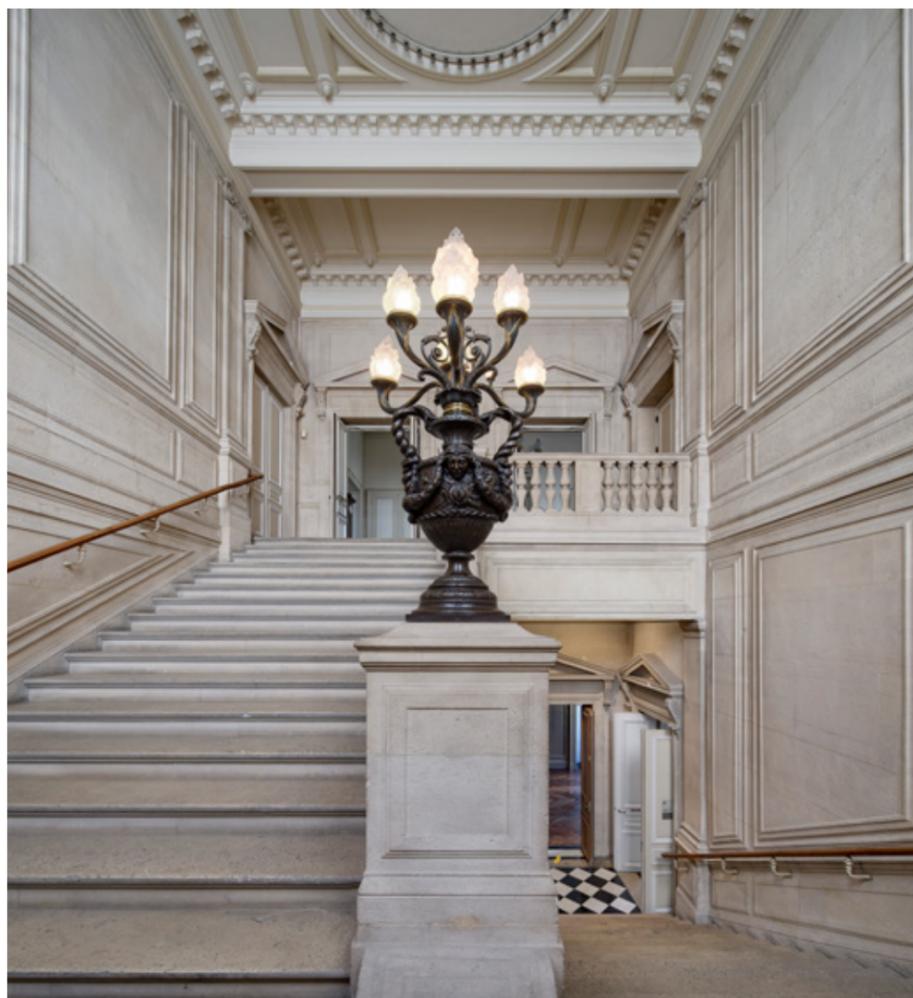
UNE CHAMBRE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

DE 1857 À NOS JOURS

UN BÂTIMENT MODERNE ET FONCTIONNEL

En cette seconde moitié du XIX^e siècle, la nouvelle Chambre des notaires de Paris constitue un immeuble très moderne. Il s'agit d'une des premières constructions à charpente métallique, ce qui a notamment permis de créer des plafonds suspendus. La Chambre est éclairée au gaz, les splendides candélabres et plafonniers qui éclairent aujourd'hui à l'électricité le grand escalier et les principales salles de la Chambre constituent un arrangement artistique de divers tuyaux de gaz. Au pied de la Chambre, à côté de la petite entrée de la rue Saint-Denis, figure une plaque expliquant le développement de l'éclairage public à Paris au XIX^e siècle et l'illumination des Grands Boulevards en 1857.

Le bâtiment possède une chaudière à charbon équipée d'un système permettant de diffuser l'air chaud par des bouches situées en divers endroits des pièces principales, selon un procédé adapté des chaudières équipant les locomotives de l'époque. Bien que neutralisée, cette ancienne chaudière demeure jusqu'en 2022 dans la partie sud des sous-sols de la Chambre. Ce système de chauffage est resté dans la mémoire des notaires qui ont passé, jusqu'à une date pas si lointaine, leurs examens professionnels à la Chambre, et surtout dans celle des candidats dont le dos se situait non loin d'une bouche de chaleur ! L'hôtel de la Compagnie des notaires de Paris est aujourd'hui considéré comme une construction discrète, équilibrée et de bon goût. Ses façades rappellent celle du bâtiment que les notaires de Paris occupaient avant 1806 dans de ce qui restait de l'ancien Châtelet.



Candélabre dans le grand escalier de la Chambre des notaires

Ce candélabre en bronze délivrait à l'origine un éclairage au gaz, comme les grands lustres de la bibliothèque et de la salle des séances.

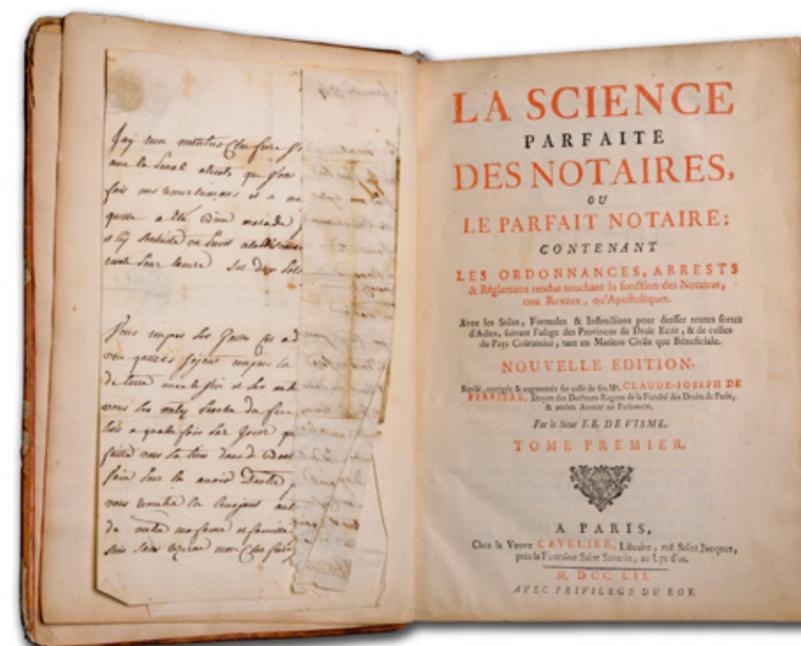


LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque des notaires de Paris comprend près de 6 000 ouvrages juridiques et documents relatifs aux notaires de Paris et au notariat. En 1786, le syndic de la Compagnie Amable-Toussaint Delarue utilisa un don de cent louis de Maître du Fresnoy pour acquérir environ 300 ouvrages. Ceux-ci furent conservés au domicile de plusieurs notaires pendant la Révolution.

De nouvelles acquisitions furent entreprises sous le Consulat et la bibliothèque profita de plusieurs donations d'ouvrages par des notaires. En 1807, il fut décidé que tout nouveau membre de la Compagnie devait verser les deux cinquièmes de sa contribution à la bourse commune pour l'entretien de la bibliothèque. Il existait presque 5 000 ouvrages lors de la construction de l'hôtel du Châtelet en 1855. Dix-neuf corps de bibliothèque ont été réalisés pour les accueillir dans la nouvelle Chambre.

La bibliothèque contient des ouvrages remarquables tant sur des thèmes juridiques que de pure littérature. Les plus anciens remontent au début du XVI^e siècle, dont un *Prothocole des notaires du Châtelet* de 1518. On peut notamment y trouver de nombreux ouvrages sur les coutumes des régions de France, une édition de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert ou une copie du XVII^e siècle reliée en maroquin des contrats de mariage du roi Henri IV avec la princesse de Florence et du roi Louis XIII avec Dona Anna, fille du roi d'Espagne Philippe III. Lorsque les avocats perdirent une partie de leur bibliothèque dans l'incendie du Palais de Justice en mai 1871, la Chambre leur a offert 800 ouvrages de sa propre bibliothèque. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'un des membres de Chambre occupait les fonctions de « bibliothécaire » avec pour mission d'organiser les réceptions de la Compagnie.





Catalogues de l'imprimerie-papeterie Orlandi Frères en 1927, et des Comptoirs cyclistes en 1940, Paris, Chambre des notaires
L'entreprise Orlandi était spécialisée dans les fournitures pour les professions juridiques et judiciaires, elle est restée au rez-de-chaussée de la Chambre jusqu'à la fin des années 1960. Les Comptoirs cyclistes, qui éditaient en forme de catalogue un «Dictionnaire du cycliste et du motocycliste», quittent l'immeuble à la fin des années 1950.



UN SIÈCLE DE STABILITÉ

Pendant plus d'un siècle, jusqu'à la fin des années 1960, l'utilisation du bâtiment ne change guère.

Une partie des caves, le rez-de-chaussée ainsi que l'entresol forment des ensembles verticaux juxtaposés occupés par des commerces. Leur présence dans un lieu pourtant officiel est considérée comme le signe d'une saine gestion patrimoniale par la Chambre.

Un plan datant de 1922 fait état des enseignes présentes. Côté rue Saint-Denis : la *Maison Orlandi*, papetier imprimeur. Côté boulevard de Sébastopol : le chapelier *Aux 100 000 chapeaux*, la *Graineterie Laurent*, les *Comptoirs du Châtelet*, magasin de cycles et la parfumerie-magasin de cadeaux *Les Articles de Paris*. À la fin des années 1950, il ne reste que la *Maison Orlandi*, le magasin de cycles, ainsi qu'un vendeur de radios et de matériel haute-fidélité.

Au cours des années 1960, le CRIDON de Paris et le CNI (Centre notarial informatique), puis le Centre parisien des prêts notariés, occupent des locaux délaissés par les commerçants.

Le sixième étage de l'immeuble est occupé par des logements et, en dernier lieu, jusque dans les années 1980, par ceux du secrétaire général et du chef du cabinet du président.

Du fait de cette occupation, il existe deux loges de concierge, puis une seule jusqu'à sa suppression en 1998.

Les notaires de Paris n'occupent ainsi qu'une partie de l'immeuble et y accèdent par une petite porte située au tout début de la rue Saint-Denis, la porte principale de la place du Châtelet étant réservée aux grandes occasions.

Le hall d'entrée est en grande partie occupé, au cours du XX^e siècle, par un imposant monument aux morts composé d'une plaque et d'une statue représentant une jeune femme dénudée tenant une plume à la main. Ce monument, dont le poids avoisine les cinq tonnes, est démonté au cours des années 1980 et un ancien président de la Compagnie accepte d'accueillir la jeune femme dans le jardin de sa propriété...

La plaque mentionnant les notaires morts pour la France est rétablie en 2018 sur le palier de l'entresol à l'occasion de la commémoration du centième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

La chambre a hébergé à deux reprises une ambulance militaire : pendant le siège de Paris (1870/1871) et durant la Grande Guerre.

Pendant un siècle, les collaborateurs de la Chambre ne dépassent pas le nombre de cinq personnes avant de passer à dix au début des années 1960, allant jusqu'à cinquante au milieu des années 1970. En 2022, ils sont une centaine, y compris le personnel de Paris Notaires Services, lequel a dû s'expatrier dans des locaux annexes situés rue de Rivoli et rue du Renard.

Les commerces au pied de la Chambre des notaires de Paris, vers 1905, carte postale, Paris, bnf

Cette carte postale, qui date du début du XX^e siècle, montre les commerces locataires du rez-de-chaussée de la Chambre, côté boulevard de Sébastopol (il y en avait également côté rue Saint-Denis). C'était le signe d'une bonne gestion du patrimoine immobilier des notaires de Paris.

Jusqu'en 1986, les assemblées générales se tiennent en salle des séances, au quatrième étage de l'immeuble, sous le regard sévère et confraternel des sept anciens notaires dont les portraits sont accrochés aux murs. C'est dans cette salle qu'est tournée, en 1980, une scène du film *La banquière* avec Romy Schneider.

Les séances de Chambre se déroulent salle du gnomon, au deuxième étage, puis dans la grande salle des séances lorsque la Chambre passe vers 1990 de vingt-et-un à vingt-sept membres.

Jusqu'en l'an 2000, le Bureau de la Chambre se réunit au deuxième étage, dans la pièce appelée salle Aubusson en raison de la tapisserie qui la décore.

Derrière la salle des séances, au quatrième étage s'ouvre la bibliothèque, avec ses 6 000 ouvrages et documents ; un espace salle à manger et une cuisine permettant au Bureau de la Chambre de déjeuner et d'inviter des personnalités du monde universitaire, juridique et judiciaire. Enfin, au deuxième étage, en salle des adjudications, la Chambre reçoit le public pour ses traditionnelles séances de ventes immobilières aux enchères.



La salle des séances de la Chambre des notaires

Située au quatrième étage de la Chambre et donnant sur la place du Châtelet, la salle des séances a conservé sa décoration second Empire. Les membres élus de la Chambre, aujourd'hui au nombre de 27, s'y réunissent deux fois par mois, pour discuter des questions intéressant la vie et l'évolution de la Compagnie. Sept portraits de notaires du XVIII^e et XIX^e siècles sont accrochés aux murs, garants de la continuité de l'institution. Un buste de Napoléon I^{er} domine la cheminée en mémoire des lois de 1803 et 1804 sur l'organisation du notariat et le Code civil des Français.

LE TEMPS DES TRAVAUX ET DES CHANGEMENTS

Le départ des commerces situés au rez-de-chaussée et l'implantation de nouveaux services notariaux (CRIDON, INAFON, base immobilière, archives, centre de prêts hypothécaires, centre notarial informatique) donnent lieu à des travaux de modernisation importants au début des années 1970, ainsi qu'à une restauration de la salle des séances. La salle des adjudications fait l'objet d'une première transformation en 1980; une seconde rénovation en 2003 touche également la salle du gnomon et lui fait perdre son cachet d'antan. En 1985, la bibliothèque est réhabilitée et c'est à cette époque que le puits de lumière, situé au centre du bâtiment, est peint en rose vénitien, avant de devenir blanc cassé au début des années 2000. Avec le départ du CRIDON et de l'INAFON, les lieux deviennent entièrement dédiés aux activités de la Chambre et de Paris Notaires Services. C'est également à l'aube du XXI^e siècle que de très importants

travaux de modernisation sont réalisés, créant de nouveaux bureaux aux étages intermédiaires et réaménageant totalement le sixième étage de l'immeuble en bureaux et salles de réunion en lieu et place des anciens appartements qui l'occupaient. Les bureaux de la présidence et du secrétariat général y sont installés, avec sans doute l'une des plus belles vues sur Paris et sur la Seine que l'on puisse imaginer!

Ces travaux concernent aussi le rez-de-chaussée de l'immeuble dans lesquels se situent les locaux ouverts à l'information du public, les jeunes notaires qui doivent y donner des consultations gratuites l'appellent « la boutique ». Un nouveau et important centre d'information du public (Paris Notaires Infos) est ouvert au mois de mai 2000; jusqu'en 2015, date de sa fermeture, il reçoit en consultation plus de 18 000 personnes par an.

L'augmentation du nombre de notaires conduit à la tenue « hors les murs » des assemblées générales à compter de 1986 (cette année-là au théâtre des Champs-Élysées). Signe du destin, les assemblées sont organisées à partir de 2020 au théâtre du Châtelet, soit à peu de chose près à l'endroit où elles s'étaient tenues pendant des siècles au Grand Châtelet de Paris.



LA CHAMBRE EN 2022

L'évolution de la Chambre n'en est pas pour autant terminée : lors de l'assemblée générale de la Compagnie des notaires de Paris du mois de mai 2021, il est décidé d'engager des travaux de réhabilitation totale de l'hôtel du Châtelet. Une nouvelle fois, la Chambre s'exile, en l'occurrence au n° 18 rue Pasquier, près de la Madeleine, dans l'attente de son retour en son siège historique entièrement restauré, au début de l'année 2025.

Les portes de la Chambre se sont donc refermées en juillet 2022. Les pièces patrimoniales de la partie méridionale du bâtiment, composées de la salle des séances, la salle des adjudications, son antichambre avec le grand escalier et le hall d'entrée, attendent désormais la restauration des lieux afin de retrouver leur état originel second Empire. Quant à la partie septentrionale, avec ses locaux d'activité organisés autour du puits de lumière, elle aspire à une profonde modernisation.



La salle des séances, le hall d'entrée, les espaces de travail sous la verrière, la bibliothèque et la salle des adjudications avant les travaux de rénovation.



DU CHÂTELET... AU CHÂTELET

Histoire d'une grande petite place parisienne

Par **Alexandre Gady**,
historien de l'architecture et du patrimoine

Malgré une parure monumentale du XIX^e siècle, la place du Châtelet, si familière qu'on ne la voit plus, raconte une histoire quasi millénaire, dont le fil conducteur est son beau nom médiéval et l'occupation continue, sur ces quelques mètres carrés, de la Chambre des notaires de Paris.

Fille des Lumières, cette place est née des réflexions engagées au milieu du XVIII^e siècle sur la ville et ses pathologies : le remède miracle consistait à démolir et dégager, afin d'« embellir » la cité, suivant le terme alors en usage, ce que l'on appellera plus tard l'urbanisme. Si la création de la place du Châtelet date du Consulat, en 1802, il faut sans doute remonter plus haut, sous Louis XVI, pour en trouver les prémices, lorsqu'on abattit les maisons sur le Pont au Change et surtout l'îlot triangulaire qui en bloquait l'entrée au nord (1787) ; les travaux urbains se rient des régimes et des règnes, ils ont leur logique souterraine...

Cette première place, plus petite que l'actuelle, fut gagnée sur la moitié orientale du Châtelet, au nord sur la Grande Boucherie, dont l'appétissante rue de la Triperie rappelait l'usage, et enfin à l'est sur un îlot difforme de maisons ; il fallut près de dix ans pour l'aménager complètement. Bordée de quelques maisons anciennes et d'autres nouvelles, elle avait pour ornement principal une grande fontaine, dite du Palmier, élevée en 1808 et qui se rattache aux travaux édilitaires voulus par Napoléon I^{er}. Avec son petit air de province, cette place pavée devait durer moins d'un demi-siècle, bien suffisante à l'échelle de son quartier, avant que les grands travaux voulus par Napoléon III ne la condamnent.

Avec le second Empire, après trois décennies d'atonie édilitaire mais d'intenses réflexions urbaines, la volonté politique s'apparie enfin à la prospérité financière pour entreprendre la transformation de Paris. Le signal de ce chantier qui allait durer quarante ans, bien au-delà du second Empire, se situe au cœur de la rive droite, autour d'un axe majeur : la rue de Rivoli, qui doit relier le Marais au Palais-Royal. Trois ensembles majeurs sont alors concernés : à l'ouest, le Louvre et les Tuileries ; au centre, les Halles ; enfin l'Hôtel de ville à l'est. Entre février 1853 et septembre 1854, les décrets impériaux se succèdent pour refaçonner le quartier autour de la place du Châtelet : elle devient alors l'épicentre d'un projet qui, combinant élargissement des rues anciennes et percements nouveaux, change radicalement d'échelle, quand la circulation et l'assainissement deviennent les deux mots d'ordre indiscutés.

Deux grands axes renversent ainsi le secteur : le « boulevard de l'Hôtel de ville », forte ligne droite parallèle au fleuve partant de la maison commune, et le « boulevard du Centre », qui prolonge jusqu'au fleuve celui de Strasbourg, percé quatre ans plus tôt. En 1855, alors que s'élève la Chambre des notaires, ces deux voies neuves deviendront l'avenue Victoria et le boulevard de Sébastopol. L'ancienne place du Châtelet est alors balayée et agrandie ; elle doit recevoir sur son côté occidental l'hôtel de Postes, finalement remplacé par un grand théâtre qui aura bientôt son double en vis-à-vis, deux œuvres pesantes de l'architecte Gabriel Davioud. Reste à parfaire la symétrie, si exigeante alors, en déplaçant la fontaine du Palmier de quelques mètres et en la surélevant, opération qui passionne les Parisiens.



Fidèle à sa méthode, la Ville de Paris revend les terrains non utilisés issus des expropriations, après viabilisation. Place du Châtelet, il n'y en a qu'un seul ouvrant au nord de la nouvelle place : la parcelle étroite, très légèrement trapézoïdale, que la Chambre des notaires acquiert en mars 1855. Dix ans plus tard, l'ensemble monumental voulu par Napoléon III et exécuté par son préfet, Haussmann, est achevé et prend sa forme actuelle, avec son bouquet d'arbres central entourant la fontaine.

Les contemporains n'ont pas manqué de critiquer cette nouvelle place, en soulignant avec raison la contradiction profonde entre sa position urbaine, qui en fait un nœud de circulation majeur, et son étroitesse, serrée de grands monuments sans espace ni dégagement : « une place pygmée pour un boulevard géant » selon le mot aussi drôle que cruel de Louis Lazare.

Vue de la nouvelle place du Châtelet, Etienne Bouhot, 1810, huile sur toile, Paris, musée Carnavalet

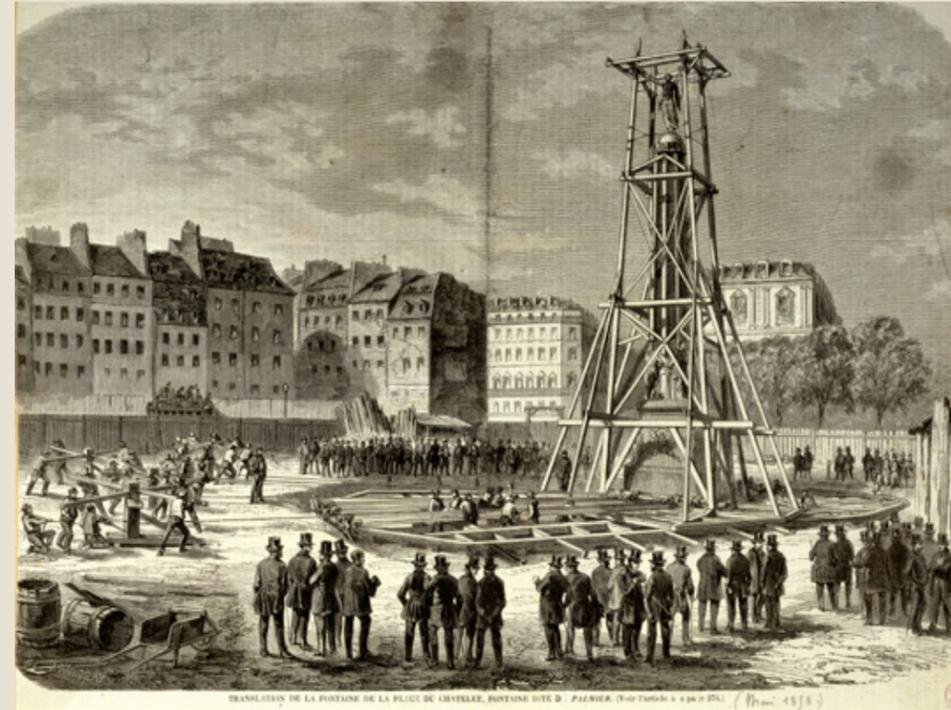
Peintre bourguignon monté à Paris au début du XIX^e siècle, Bouhot est un des meilleurs vedutistes de la capitale. Dans cette vue de la nouvelle place créée entre 1802 et 1810, il s'est placé au nord, à l'emplacement de l'actuelle Chambre des notaires. On reconnaît au centre la fontaine du Palmier, achevée deux ans plus tôt par l'ingénieur Bralle ; à droite, le dernier bâtiment du Châtelet d'Ancien Régime, construit en 1676 par Libéral Bruand, l'architecte des Invalides et qui deviendra, en 1813, le siège de la Chambre des notaires ; et au fond, l'île de la Cité, avec à droite le palais de Justice que domine la tour de l'Horloge.



Paris, la fontaine du Palmier sur l'ancienne place du Châtelet, Humbert de Molard, 1851, photographie, Paris, musée d'Orsay
Capitale qui a vu naître la photographie, Paris possède un riche patrimoine de vues topographiques, dues tant à des amateurs qu'à des professionnels, documentant l'état de la ville avant la grande transformation du second Empire. Ici, le photographe s'est placé à l'entrée de la place sur le quai, en pointant son objectif vers le nord. La grande maison Charles X visible au fond, construite sur l'emplacement de la boucherie du Châtelet, sera rasée trois ans plus tard, et remplacée par l'actuel siège de la Chambre des notaires.

Translation de la fontaine du Palmier, 21 avril 1858, lithographie, Paris, musée Carnavalet
Caractéristique des gravures pour la presse, friande des travaux de Paris, cette vue prise depuis le sud vers la Chambre des notaires, qu'on devine maladroitement représentée au fond, montre le spectaculaire déplacement de la fontaine du Palmier, poussée de 12 mètres vers l'ouest dans le cadre du réaménagement de la nouvelle place du Châtelet.

Vue de la nouvelle place depuis le quai de l'Horloge, Édouard Baldus, 1864, photographie extraite de Paris et ses environs en photographie, n°86
Photographe des grands travaux impériaux, Baldus a laissé de nombreuses vues des nouvelles architectures monumentales de Paris. Placé dans l'île de la Cité, sur le quai de l'Horloge, il donne ici à voir le nouvel ensemble du Châtelet, tout juste achevé : on reconnaît le Pont au Change (1858-1859) et le quai de la Mégisserie, les deux théâtres du Châtelet (1856-1862), à gauche, et Lyrique (1860-1862), à droite, puis la Chambre des notaires (1855-1856). Seuls témoins du Paris antérieur à Napoléon III : la fontaine du Palmier au centre, et, bien sûr, les deux clochers médiévaux de Saint-Merry (au fond) et de Saint-Jacques de la Boucherie, tour flamboyante devenue un gigantesque ornement de square.





Vues du toit de la Chambre des notaires: au nord la tour Saint-Jacques, à l'ouest le théâtre du Châtelet, à l'est le théâtre de la Ville-Sarah Bernhardt et au sud la Conciergerie.

